



COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 16 JUILLET 2020
Espace Adonis – St Brice en Coglès
35460 MAEN ROCH

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires :

M. Hervé, Mme Launay, Mme Sachet, M. Rault, Mme Elshout, M. Pierre Sourdin, M. Hubert, M. De Gouvion St Cyr, M. Vallée, Mme Montembault, Mme Cellier Chenoir, M. Janvier, Mme Ballusson, M. Retoré, M. Jean-Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, M. Boulmer, Mme Prunier, M. Eon, Mme Lohier, M. Besnard, M. Roger, M. Helbert, Mme Malle, M. Hamard, Mme Boulière, M. Gaigne, Mme Gobé, M. De Montcuit, M. Prioul, Mme Meignan, M. Houdus, Mme Machard, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel, M. Germain

Etaient présents : Mesdames Messieurs les conseillers suppléants n'ayant pas voix délibérative :

M. Jobert, Mme Bobon,

Absent excusé ayant donné pouvoir : Mme Perrin représentée par M. Janvier

Madame LOHIER Fernande Raymonde a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- 1 – Installation du Conseil Communautaire
- 2 – Election du Président
- 3 – Détermination du nombre de Vice-présidents
- 4 – Election des Vice-présidents
- 5 – Détermination du nombre de membres au Bureau Communautaire
- 6 – Election des membres du Bureau Communautaire
- 7 – Lecture de la charte de l'élu local
- 8 – Présentation du relevé de décisions du Président
- 9 – Question diverses

1 – INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Louis DUBREIL, Président, qui précise le caractère exceptionnel de cette réunion du fait des mesures sanitaires en vigueur au vu de la crise COVID 19. Il précise également que dans le respect du caractère public de cette réunion et de sécurité qui en découlent, cette réunion se tient dans un lieu extérieur au siège social de Couesnon Marches de Bretagne.

Monsieur Dubreil procède ensuite à l'appel nominal et transmet la présidence de la séance à Monsieur De Moncuit, doyen d'âge de l'assemblée.

Monsieur De Moncuit, doyen d'âge de l'assemblée déclare installés dans leur fonction de conseillers communautaires les nouveaux délégués et prend la présidence de séance selon les règles définies par l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il procède à la désignation d'un ou une secrétaire de séance par le conseil communautaire :

Madame LOHIER Fernande Raymonde a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire (article L.2121-15 du CGET applicable en vertu de l'article L.5211-1 du CGET)

Monsieur De Moncuit, doyen d'âge de l'assemblée poursuit sa fonction et dénombre 38 conseillers présents, 1 conseillère représentée et constate que la condition du quorum est remplie.

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs à savoir :

- Monsieur Avril Henri
- Madame Blaise Françoise

2 – ELECTION DU PRESIDENT

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1 et L.5211-9 ;

Vu le procès verbal de l'élection du Président ;

Vu les résultats du scrutin

Les membres du Conseil Communautaire après avoir procédé au vote à bulletin de secret,

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins nuls ou blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 38

Ont obtenu : Monsieur Christian HUBERT : 30 voix
 Monsieur Henri RAULT : 8 voix

Monsieur Christian HUBERT a été proclamé Président de Couesnon Marches de Bretagne et a été immédiatement installé.

3 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président, après son élection et son installation, rappelle aux membres du Conseil Communautaire les articles L.5211-2, L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif global de l'organe délibérant, soit 8 vice-présidents pour Couesnon Marches de Bretagne, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de fixer le nombre de vice-présidents à 11.

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Avec 33 voix pour,

- DECIDENT de fixer le nombre de Vice-président à onze (11).

4 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.52-11-2 et L.52-11-10 ;

Vu le procès verbal de l'élection des Vice-présidents,

Vu les résultats du scrutin,

* 1^{ère} Vice-présidence :

Candidat : M. Emmanuel HOUDUS

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 32

Bulletins nuls ou blancs : 7

Ont obtenu : Monsieur Emmanuel HOUDUS : 31 voix
Monsieur Henri Rault : 1 voix

Monsieur Emmanuel HOUDUS est élu 1^{er} Vice-président de Couesnon Marches de Bretagne.

* 2^{ème} Vice-présidence :

Candidat : M. Thomas JANVIER

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 30

Bulletins nuls ou blancs : 9

Ont obtenu : Monsieur Thomas JANVIER : 26 voix
Monsieur Philippe GERMAIN : 1 voix
Monsieur Aymar De GOUVION ST CYR : 1 voix
Monsieur Gaétan DUBREIL JARDIN : 1 voix
Monsieur Henri RAULT : 1 voix

Monsieur Thomas JANVIER est élu 2^{ème} Vice-président de Couesnon Marches de Bretagne.

* 3^{ème} Vice-présidence :

Candidats : M. Jean Claude BOULMER
M. Philippe GERMAIN

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 37

Bulletins nuls ou blancs : 2

Ont obtenu : Monsieur Jean Claude BOULMER : 29 voix
Monsieur Philippe GERMAIN : 8 voix

Monsieur Jean Claude BOULMER est élu 3^{ème} Vice-président de Couesnon Marches de Bretagne Communauté.

*** 4^{ème} Vice-présidence :**

Candidat : M. Olivier GAIQNE

Nombre de votants : 39
Suffrages exprimés : 32
Bulletins nuls ou blancs : 7

Ont obtenu : Monsieur Olivier GAIQNE : 30 voix
Monsieur Philippe GERMAIN : 1 voix
Monsieur Aymar De GOUVION ST EYR : 1 voix

Monsieur Olivier GAIQNE est élu 4^{ème} Vice-président de Couesnon Marches de Bretagne.

*** 5^{ème} Vice-présidence :**

Candidats : Mme Laetitia MEIQNAN
Mme Elodie SACHET

Nombre de votants : 39
Suffrages exprimés : 36
Bulletins nuls ou blancs : 3

Ont obtenu : Madame Laetitia MEIQNAN : 24 voix
Madame Elodie SACHET : 12 voix

Madame Laetitia MEIQNAN est élue 5^{ème} Vice-présidente de Couesnon Marches de Bretagne.

*** 6^{ème} Vice-présidence :**

Candidats : M. Aymar DE GOUVION ST EYR
M. Gaétan DUBREIL JARDIN
M. Philippe GERMAIN

Nombre de votants : 39
Suffrages exprimés : 37
Bulletins nuls ou blancs : 2

Ont obtenu : Monsieur Aymar DE GOUVION ST EYR : 25 voix
Monsieur Gaétan DUBREIL JARDIN : 8 voix
Monsieur Philippe GERMAIN : 3 voix
Madame Lydie CELLIER CHENOIR : 1 voix

Monsieur Aymar DE GOUVION ST EYR est élu 6^{ème} Vice-président de Couesnon Marches de Bretagne

*** 7^{ème} Vice-présidence :**

Candidat : M. Pascal HERVE

Nombre de votants : 39
Suffrages exprimés : 32
Bulletins nuls ou blancs : 7

Ont obtenu : Monsieur Pascal HERVE : 29 voix
Madame Elodie SACHET : 3 voix

Monsieur Pascal HERVE est élu 7^{ème} Vice-président de Couesnon Marches de Bretagne

✖ 8^{ème} Vice-présidence :

Candidat : M. Daniel HELBERT

Nombre de votants : 39
Suffrages exprimés : 31
Bulletins nuls ou blancs : 8

Ont obtenu : Monsieur Daniel HELBERT : 30 voix
Monsieur Philippe GERMAIN : 1 voix

Monsieur Daniel HELBERT est élu 8^{ème} Vice-président de Couesnon Marches de Bretagne

20H45 Monsieur Germain quitte la séance et donne pouvoir à Madame Elodie Sachet.

✖ 9^{ème} Vice-présidence :

Monsieur Loeiz Rapinel remplace Madame Blaise en tant qu'assesseur.

Candidat : Mme Françoise BLAISE

Nombre de votants : 39
Suffrages exprimés : 26
Bulletins nuls ou blancs : 13

Ont obtenu : Madame Françoise BLAISE : 24 voix
Madame Lydie CELLIER CHENOIR : 2 voix

Madame Françoise BLAISE est élue 9^{ème} Vice-présidente de Couesnon Marches de Bretagne.

✖ 10^{ème} Vice-présidence :

Madame Françoise Blaise reprend son poste d'assesseur.

Candidat : M. Jean Frédéric SOURDIN

Nombre de votants : 39
Suffrages exprimés : 32
Bulletins nuls ou blancs : 7

Ont obtenu : Monsieur Jean Frédéric SOURDIN : 28 voix
Madame Lydie CELLIER CHENOIR : 2 voix
Monsieur Gaétan DUBREIL JARDIN : 2 voix

Monsieur Jean Frédéric SOURDIN est élu 10^{ème} Vice-président de Couesnon Marches de Bretagne

* 11^{ème} Vice-présidence :

Candidats : Mme Lydie CELLIER CHENOIR
M. Jean Yves EON

Nombre de votants : 39
Suffrages exprimés : 35
Bulletins nuls ou blancs : 4

Ont obtenu : Monsieur Jean Yves EON : 19 voix
Madame Lydie CELLIER CHENOIR : 15 voix
Monsieur Gaétan DUBREIL JARDIN : 1 voix

Monsieur Jean Yves EON est élu 11^{ème} Vice-président de Couesnon Marches de Bretagne

Les membres du Conseil Communautaire après avoir procédé au scrutin uninominal,

- PROCLAMENT les conseillers communautaires suivants Vice-présidents et les déclarent installés comme suit :

1er Vice-président : Emmanuel HOUDUS
2ème Vice-président : Thomas JANVIER
3ème Vice-président : Jean Claude BOULMER
4ème Vice-président : Olivier GAIGNE
5ème Vice-président : Laetitia MEIGNAN
6ème Vice-président : Aymar DE GOUVION ST CYR
7ème Vice-président : Pascal HERVE
8ème Vice-président : Daniel HELBERT
9ème Vice-président : Françoise BLAISE
10ème Vice-président : Jean Frédéric SOURDIN
11ème Vice-président : Jean Yves EON

5 – DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Ce point est reporté à une séance ultérieure

6 – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Ce point est reporté à une séance ultérieure

7 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élus local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Monsieur le Président donne lecture des principales dispositions de la charte de l'élus local aux conseillers communautaires.

Une copie de la charte de l'élus local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions » est transmise à l'ensemble des élus communautaire de manière dématérialisée.

8 – PRESENTATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DU PRESIDENT MARS A JUIN 2020

Monsieur le Président fait état du relevé des décisions prises sur délégation sur la période allant du 17 mars au 28 juin 2020 par le Président sortant, à savoir :

Numéro		titre	Services	objet	Montant
1	2020_1_LOYERS	Suspension des loyers relatifs aux baux commerciaux et professionnels	Développement économique	suspendre l'émission des titres de loyers relatifs aux baux commerciaux et professionnels pour la durée de l'état d'urgence sanitaire	
2	2020_2_PASSCOM	Modifications conditions de versement des aides Pass Commerce	Développement Economique	de verser un acompte de 75 % du montant de l'aide attribuée au projet sans présentation de justificatif et le solde de cette aide sera versée au vu des pièces justificatives des travaux d'investissement	
3	2020_3_VIREMENT	virement de credits	Comptabilité	inscription de crédits budget annexe logement financement travaux logement 6 rue de crochet Montours	900 € HT
4	2020_4_VIREMENT	virement de credits	Comptabilité	inscriptions de crédits investissements poste stores médiathèques St Hilaire (1064 € TTC) financement branchement enedis 1520 € unité 2 village artisanal	2584 € HT
5	2020_5_AIDE_ECO	aide à l'emploi	Développement Economique	attribution d'une aide à l'emploi pour CM service	3 000,00
6	2020_6_EMPRUNTS	emprunt	Comptabilité	Souscription nouveaux emprunts : - Espace social et culturel commun - Maison de santé Bazouges la Pérouse - Très haut débit - Aménagement plateau libre maison santé St Brice	
7	2020_7_FONDRRESI	Fonds de résistance	Développement économique	Participation financière de Couesnon Marches de Bretagne au fonds de résistance Bretagne	2 € par habitants à charge de Couesnon
8	2020_8_AIDE_IMMO	aide à l'immobilier	Développement économique	modification conditions versement aides à l'immobilier	
9	2020_9_VIREMENT	virement de credits	Comptabilité	inscription de crédits budget Général indemnisation marché méthanisation et dotation commune de Romazy	
10	2020_10_MARCHÉ	Attribution marché PATA	Marché Public	attribution marché PATA à l'entreprise PIGEON TP Normandie	118 150 € HT
11	2020_11_MARCHÉ	Pénalités marchés publics	Marché Public	Décision annulation provisoire Pénalités entreprise Rousseau	10 604,58 € HT
12	2020_12_AIDE_IMMO	aide pass commerce	Développement économique	aide pass commerce à l'entreprise VM Leroy	5 337,47
13	2020_13_AIDE_DEPASSJA	Mise en place Pass JA	Développement économique	Mise en place du Pass Jeunes Agriculteurs	2 000 € par demande
14	2020_14_SLM	Projet modification statuts Syndicat Loisanse Minette	Environnement	Décision relative à la modification des statuts du Syndicat Loisanse Minette	
15	2020_15_AIDE_CULT	Modification versement dotation Compagnie les Echappées du Bal	Culture	Décision modification modalités de versement de la subvention à la Compagnie Les Echappées du Bal	
16	2020_16_AIDE_CULT	Modification versement dotation Compagnie Louma	Culture	Décision modification modalités de versement de la subvention à la Compagnie Louma	
17	2020_17_ADH_FCS	adhésion fédération des centres sociaux	Comptabilité	Décision portant adhésion à la fédération des centres sociaux	

18	2020_18_AI DEPASSCO M	Aide pass commerce	Développement économique	Aide pass commerce entreprise Esnault	1 824,00
19	2020_19_S UBV	Subvention	Comptabilité	actualisation versement subventions associations sportives pour 2020	
20	2020_2020_ 20_ENV	Appel à projet Planification Énergétique	Environnement	Décision d'engager la consultation du marché public pour cet accompagnement	
21	2020_21_AP P	appel à projet Promotion alimentation saine et durable	Environnement	Décision autorisant la réponse à l'appel à projet 'promotion d'une alimentation saine et durable	
22	2020_22_R H	Contrat animateur sportif	ressources humaines	Décision relative au recrutement d'un contrat animateur sportif à 28h semaine pour une durée de 1 an	grade adjoint d'animation
23	2020_23_R H	Contrat d'apprentissage Service communication	ressources humaines	décision relative au recrutement d'un contrat d'apprentissage à compter du 1er septembre 2020 jusqu'au 31 aout 2021	81% du Smic + frais pédagogique
24	2020_24_R H	contrat chargé de mission transition énergétique	ressources humaines	décision de renouvellement du contrat de travail chargé de mission transition énergétique pour une durée de 1 an	grade technicien
25	2020_24_R H	contrat assistante culture et communication	ressources humaines	Décision du renouvellement du contrat d'assistante culture et communication pour 6 mois à compter du 1er octobre 2020	grade adjoint administratif
26	2020_26_R H	contrat de travail agent médiathèque Maen Roc	ressources humaines	Décision du renouvellement du contrat de travail agent médiathèque Maen Roch à temps complet pour une durée de 6 mois à compter du 10 septembre 2020	grade adjoint du patrimoine
27	2020_27_R H	contrat de travail responsable marchés publics	ressources humaines	Décision du renouvellement du contrat de travail responsable marché publics pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2020	grade rédacteur
28	2020_28_R H	contrat de travail adjoint à la direction multiaccueil L'Ilot Calin	ressources humaines	décision du renouvellement du contrat d'adjoint à la direction du multi accueil l'ilot calin pour une durée d'un an à temps complet à compter du 1er octobre	grade EJE 2nde classe
29	2020_29_R H	Congés annuels période confinement	ressources humaines	décision relative à la pose de congés imposés par l'autorité territoriale pendant le confinement	
30	2020_30_R H	Protocole sanitaire	ressources humaines	décision relative à la mise en place d'un protocole sanitaire au siège et dans tous les équipements de Couesnon Marches de Bretagne	
31	2020_31_C ULT	Organisation dimanche animé 20-09-2020	Culture	décision relative à l'organisation d'un dimanches animé le 20 septembre 2020	5 550,00
32	2020_32_S PORT	Equipements sportifs	sport	décision relative à la fermeture des équipements sportifs communautaires et la suspension des activités d'animations sportives	
33	2020_33_C ULT	Rémunération des Cies et techniciens	Culture	décision relative aux conditions de rémunérations des compagnies et techniciens dont les spectacles sont annulés : montant d'indemnisation 75 % du cout de cession ou du cout technique	8 344,00
34	2020_34_M P	Attribution marché réalisation réseau de chaleurs ESCC	Marché Public	décision relative à l'attribution du marché réalisation d'un réseau de chaleur à partir de la chaufferie bois/gaz existante à Maen Roch	91 920 € HT
35	2020_35_C ULT	Chèques culture saison 2020-2021	Culture	décision relative au dispositif chèques culture saison 2020-2021	
36	2020_36_C ULT	Tarifs 2020-2021 conservatoire René Guizien	Culture	Décision relative à la validation des tarifs 2020-2021 du conservatoire René Guizien	
37	2020_37_C ULT	Conservatoire René Guizien Fougères	Culture	décision relative au remboursement des familles conservatoire rené Guizien	
38	2020_38_C ULT	dispositif musique à l'école 2020-2021 conservatoire René Guizien	Culture	Décision relative au renouvellement du dispositif musique à l'école 2020-2021 Conservatoire René Guizien	21 000,00

39	2020_39_C ULT	Convention transitoire Ecole de Musique Interval'coglais	Culture	décision de conclusion d'une convention transitoire pour l'année 2020	
40	2020_40_C ULT	Versement subvention aux associations culturelles de catégories 1 et 2	Culture	versement des subventions aux associations pour l'année 2020	29 093 € au lieu de 35 296,75 €
41	2020_41_C ULT	Programmation saison culturelle 2020-2021	Culture	validation programmation saison culturelle pour l'année 2020-2021 centre culturel du coglais et réseau des médiathèques	
42	2020_42_B AIL	Bail précaire Noyal Sous Bazouges	foncier	Conclusion d'un bail précaire pour 6 mois au 1er juillet avec l'entreprise BEREP	loyer mensuel : 550 € HT

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- PRENNENT ACTE du relevé de décisions tel que présenté ci-dessus.

9 – QUESTION DIVERSES

La séance est levée à 22 h

La secrétaire de séance
Madame Lohier Fernande Raymonde

Le Président
Monsieur HUBERT Christian




